

## *Les aides à la formation* L'action de formation financée par Pôle emploi

---

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi - AFC - vise elle aussi à faciliter le retour rapide à l'emploi. Sa mise en œuvre permet de combler un écart entre les compétences détenues par un - ou des - demandeurs d'emploi et les exigences du marché du travail.

### Quel public concerné

Vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou non indemnisé.

Avec votre conseiller Pôle emploi, le besoin de formation est apparu comme une démarche importante à mener pour accélérer votre reprise d'emploi.

### Quelles démarches mener

Votre conseiller Pôle emploi a diagnostiqué avec vous le besoin de formation dans un domaine couvert par l'action de formation conventionnée. Il va vous aider à trouver la formation qui va accélérer votre reprise d'emploi.

Il va également vous aider à remplir les formulaires liés à votre entrée en formation.

### Objectif de la formation

L'action de formation conventionnée représente l'opportunité d'amener les connaissances et compétences de demandeurs d'emploi au niveau demandé par le marché du travail,

- en termes de savoir faire (savoir faire techniques, permis C, D, FCOS, langues étrangères, etc.) ;
- en termes de diplômes, notamment pour certaines activités (aide à domicile, travail auprès d'enfants, etc.).

Quand elle est mise en œuvre **collectivement**, l'action de formation conventionnée se déroule en centre de formation. Elle résulte d'un besoin d'embauches et de qualifications constaté auprès d'entreprises à potentiel d'emplois. Elle est suivie d'une embauche.

Mise en œuvre **individuellement**, l'action de formation conventionnée peut aussi s'inscrire dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE), dont elle facilite la réussite.

### Quelles aides associées

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi donne droit

- à l'allocation de recherche d'emploi en formation (AREF) pour les demandeurs indemnisés au titre de l'allocation de recherche d'emploi ;
- à la rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) pour les demandeurs d'emploi non indemnisés.

De plus, L'action de formation conventionnée par Pôle emploi donne droit à l'aide aux frais associés à la formation (AFAF).